

Ouest France 26 octobre 2015

# On peut recycler davantage de déchets

Le Sittom-Mi gère le traitement des ordures ménagères de 103 communes du nord du Morbihan, plus Saint-Connec et Mûr. Il participe à un plan de relance du recyclage. Explications.

Pourquoi ? Comment ?

## Qu'est-ce que ce plan de relance ?

Il a été engagé par Éco-Emballages, organisme chargé de la mise en œuvre du tri au plan national, après avoir remarqué que « le taux de recyclage stagne en France depuis trois ans ». Face à ce constat, des solutions existent : « Améliorer la collecte, notamment dans les villes et développer le recyclage des emballages en plastique. » Pour cela, l'idée est de « simplifier le geste de tri ».

## Comment se concrétise-t-il ?

Par des consignes simplifiées. À partir de l'an prochain, au plus tard à la mi-2016, on pourra placer dans les bacs jaunes et sacs jaunes tous les objets en plastique et pas seulement les bouteilles et flacons comme c'est le cas actuellement. Cela veut dire que les pots de yaourts et autres, les barquettes et les films en plastique seront eux aussi acceptés. Jusqu'à présent, ils étaient rejetés pour cause « d'erreur de tri » et étaient envoyés à l'enfouissement.

## Qui est concerné ?

Les communes adhérentes au Sittom-Mi, Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères en Morbihan intérieur.

Cette structure intercommunale représente 180 000 habitants de huit communautés de communes, de Roudouallec à Saint-Nicolas-du-



Les emballages vides, sans exception, vont pouvoir être déposés dans les bacs ou sacs jaunes.

Terre. Mais il y a deux exceptions.

## Des exceptions ?

Roi Morvan communauté, qui regroupe les anciens cantons de Gourin, Guéméné-sur-Scorff et du Faouët. « Le Sittom-Mi avait déposé un dossier de candidature, explique Grégoire Super (Locminé), le président du syndicat. Nous avons été retenus parmi 160 collectivités sur 450 postulants. Mais les déchets de Roi Morvan communauté vont à Glomel, qui ne participe pas au projet. » Deuxième exception : Pontivy communauté, qui a déjà instauré cette simplification. « Pontivy communauté a anticipé. Mais les

gens des autres communautés de communes peuvent déjà commencer. Si on a six mois d'essai, on peut dire de période pédagogique, cela ne nous pénalisera pas. »

## Quels résultats attendus ?

Les emballages recyclés en plus sont autant d'ordures ménagères à traiter en moins. Sur les 103 communes du Sittom-Mi, les intercommunalités collectent 7 300 t de verre, 3 000 t d'emballages légers, et 3 300 t de journaux et magazines chaque année. Soit un total de 13 600 t de déchets recyclables.

Sur ce même territoire, 25 000 t d'ordures ménagères sont valorisées

énergétiquement à l'usine d'incinération de Pontivy, 1 500 t sont valorisées énergétiquement à Carhaix et 8 000 t sont traitées par tri mécano-biologique à Gueltas, avec enfouissement des refus. Ce qui fait un total de 24 500 t d'ordures ménagères chaque année. 195 kg par habitant.

## Un objectif ?

L'ambition, à l'échelle du Sittom-Mi, est de « collecter chaque année 165 t de ces « nouveaux » emballages plastiques », déclare Grégoire Super.

Claude LEMERCIER